Courrier pour l'exercice du droit de retrait collectif (2^{er} degré)

Les personnels enseignants, AESH, de laboratoire (quand il y en a) et d'éducation
du collège / lycée Le XXXXXX 2020
Adresse :
A Mme ou M,
Chef d'établissement du
Copie à (soit M. Bessol, président du CHS-CT du Nord chsctd-sec-59@ac-lille.fr
soit M. Sürig, président du CHS-CT du Pas-de-Calais <u>chsctd-sec-62@ac-lille.fr</u>)
Objet : Exercice du droit de retrait en application du décret 82-453 du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale
Monsieur/Madame le Chef d'établissement,
Nous, personnels enseignants, AESH, de laboratoire et d'éducation du collège / lycée, en application de l'article 5-6 du décret du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale, annoncent exercer notre DROIT DE RETRAIT à partir de ce jour (DATE – éventuellement heure).
En effet, nous sommes dans une zone de circulation active du virus, pour ne pas dire très active. Il convient dès lors d'activer le « plan de continuité pédagogique » tel qu'il est prévu par les autorités ministérielles.
Ce plan prévoit notamment une organisation pédagogique adaptée avec la constitution de « ½ groupes classes » ou « groupes ne regroupant pas la totalité des élèves » (cf. fiche 1.3 de l'Hypothèse 1), permettant ainsi de limiter considérablement le brassage des élèves, ce qui est l'axe fort du nouveau Protocole sanitaire.
Nous constatons que ce Plan n'est pas activé dans notre établissement, laissant ainsi en place des classes de plus de élèves, nous plaçant, ainsi que les élèves, dans une situation de danger grave et imminent.
Nous constatons aussi [ajoutez d'autres remarques éventuelles sur des problèmes d'aération des locaux, de manque de gel hydroalcoolique, de désinfection des locaux etc]

Nous vous prions de recevoir, Monsieur/Madame le Chef d'établissement, nos salutations distinguées.